



Succession grand oncle sans enfant avec un neveu encore vivant

Par **thierry**, le **03/04/2017** à **01:23**

Madame, Monsieur,

Il s'agit d'un cas assez complexe.

Mon grand oncle est décédé il y a très longtemps, il ne reste que un de ces frère vivant (mon oncle) et nous sommes certains qu'il n'avait pas d'enfant.

Mon grand oncle a acheté une concession (caveau) à perpétuité.

Je souhaiterais mettre mon père selon ses voeux avant sa mort(son neveu) dans ce caveau hors l'administration bloque.

Pouvez vous me dire ce que je dois faire??

Nous avons déjà contacté un notaire qui n'a trouvé aucune trace d'acte dans son registre national.

Cependant cela ne nous permet pas d'ouvrir ce fameux caveau.

De plus nous souhaiterions récupérer les droit du caveau et par la même occasion récupérer son héritage si possible .

Quelle sont les démarches qui me permettrons d'aboutir à ces fins?

Je vous remercie d'avance, nous sommes vraiment triste de ne pas pouvoir respecter les volontés de mon père décédé il y a peu de temps (quelques jours).

Je vous serais très reconnaissant.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **03/04/2017** à **09:35**

Bonjour,

Si votre grand-oncle avait un frère, ce frère est aussi votre grand-oncle et non votre oncle, à moins que ce frère ne soit votre grand-père.

Pour le reste, voyez la mairie où est située ce cimetière.

Par **thierry**, le **03/04/2017** à **10:12**

Je vous remercie pour votre réponse.

Mon grand père et mon père sont décédés il ne reste que le frère de mon père (mon oncle)qui est encore vivant.

???

Par **Tisuisse**, le **03/04/2017** à **10:31**

Oui, là c'est plus clair.

Cela étant, voyez la mairie de ce cimetière.

Par **thierry**, le **03/04/2017** à **21:46**

Que pensez vous que la mairie va me demander comme dicumen???

Par **Tisuisse**, le **04/04/2017** à **05:48**

C'est elle qui décide.